© Drogues Info Service - 27 juillet 2025

Vos questions / nos réponses

Aide a mon ami

Par Profil supprimé Postée le 08/10/2017 15:08

> Bonjour
>
> Je ne sais pas quoi faire j'ai une amie qui est avec son copain depuis 1 an maintenant a emménagé avec lui c'est une fille de bonne famille à première vu tout est parfait seulement depuis quelque temps elle se met a vendre de la drogue au sein de notre école je lui est déjà demandé pourquoi elle le faisait elle m'a dit quelle avait besoin de cette argent seulement je ne comprends pas c'est parents ont de l'argent et l'aide financierement. Son copain a première vue a l'air bien mais non seulement il fume énormément et bois mais en plus de sa il commet de nombreux deli comme des braquage ou des vols le problème c'est que personne ne fait ou ne dit rien et moi cela commence a m'inquiéter. Le problème est que je ne peux en aucun cas prevenir les forces de l'ordre jaurais l'impression de la trahir mais comment faire alors, dois-je rester éloignée et la regarder gâché sa vie pour un homme ou dois-je intervenir ?

Mise en ligne le 11/10/2017

Bonjour,

Votre amie semble se mettre en danger sans que personne ne semble s’en soucier.

Ses relations avec ce garçon peuvent en effet faire partie du problème, mais peu d’éléments nous indiquent le pourquoi de son comportement.

Dans votre situation, si vous êtes assez proches, vous pouvez tenter de communiquer avec elle le plus possible en lui donnant votre aide (discuter, être présente et bienveillante…). Votre soutien peut peut-être l’aider à se confier à vous.

Vendre dans l’enceinte d’un établissement scolaire risque d’être sanctionné et conduit le plus souvent à l'exclusion définitive, tout comme elle peut se faire arrêter par la police si elle vend sur la voie publique.Pour trouver de l'aide, il existe parfois au sein de certaines écoles une infirmière, une psychologue, ou une personne ressource à qui l'on peut confier ce type de problème afin de ne pas rester seule face à cela. Si ce n'est pas le cas dans cette école, vous pourriez vous adresser à la Maisons des Adolescents de la Guadeloupe, des professionnels seront être à l'écoute et vous donner des conseils pour bien gérer cette situation délicate.

Concernant directement le sujet de ses consommations, comme il n'est bien souvent pas facile d'aborder le sujet, vous pourriez trouver de l'aide auprès d'une Consultation Jeunes Consommateurs(CJC). Vous trouverez des liens en fin de message. N'hésitez pas à les contacter par téléphone dans un premier temps, ils sauront la aussi vous aider à aborder ce problème et à vous postionner par rapport à votre amie.

Enfin, vous pouvez également lui donner notre numéro de téléphone, ou nous appeler vous même au 0 800 23 13 13 afin d'en discuter plus longuement. Le service est ouvert entre 8h et 2h du matin (métropole). Les appels sont gratuits, anonymes et confidentiels. Vous pouvez aussi nous contacter par chat sur notre site de 14h à minuit.

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

EPSM de la Guadeloupe : CSAPA-G

10 rue Baudot
97100 BASSE TERRE

Tél : 05 90 80 93 80
Site web : csst971.org
Accueil du public : Sur rendez-vous : du lundi au vendredi: 7h30-12h30 puis 13h30-16h (fermeture le mardi matin). Fermeture à 15h le vendredi.
Consultat° jeunes consommateurs : Sur rendez-vous, tous les mercredi : jeunes de 12 à 25 ans avec/sans entourage - Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.
Centre : Consultation avancée les Jeudi dans les villes éloignées de la Guadeloupe pour aller au plus proche du public (consultation assurée au CMP, à la Mairie ou dans la mission locale pour les plus jeunes).

Voir la fiche détaillée

Autres liens :

- Qu'est ce qu'une CJC ?